

---

# Estonie : la Chine plaide l'accident concernant les dommages subis par le gazoduc BalticConnector

## Description

Le 8 octobre 2023, le gazoduc sous-marin qui relie l'Estonie à la Finlande, baptisé BalticConnector, a été endommagé, de même qu'un câble de communication, soulevant diverses hypothèses quant aux causes de ces avaries. L'incident concernant le tube est intervenu dans les eaux finlandaises, tandis que celui portant sur le câble s'est produit dans la zone économique estonienne.

La Chine vient de reconnaître que c'est un de ses navires, battant pavillon hongkongais, qui était à l'origine de cette rupture des infrastructures. Selon Pékin, le NewNew Polar Bear aurait endommagé le tube et le câble par accident, à la suite d'une tempête. Les autorités chinoises ont en effet tenu à mener leur propre enquête, parallèlement à celle conduite conjointement par Tallinn et Helsinki, et ont fait part de leurs conclusions aux gouvernements des deux pays concernés.

Pour la Police criminelle et les gardes-frontières finlandais, les dégâts sur le BalticConnector ont été provoqués par l'ancre d'un navire. Conclusion partagée par tous les protagonistes.

Le ministre estonien de la Défense, Hanno Pevkur (parti de la Réforme), s'est toutefois dit sceptique quant aux conclusions de Pékin, craignant une volonté, en plaidant la thèse de l'accident, de ne pas procéder à des compensations : « *Personnellement, j'ai beaucoup de mal à comprendre comment le capitaine d'un navire a pu ne pas remarquer pendant autant de temps que son ancre traînait au fond de la mer. Mais c'est au bureau du Procureur de mener à bien l'enquête* », a-t-il déclaré. Quant au Premier ministre estonien, Kristen Michal (parti de la Réforme), qui affirme ne pas avoir reçu les conclusions de l'enquête chinoise, il rappelle que la priorité est bien de réparer les dommages. Or, à cette heure, la question est de savoir qui va en supporter le coût.

**Sources** : Postimees, ERR.ee, South China Morning Post.

## date créée

15/08/2024

## Champs de Méta

**Auteur-article** : Céline Bayou